

Mémoire au Comité permanent du commerce international de la
Chambre des communes concernant les répercussions sur les
travailleuses et travailleurs des tarifs au titre de la Section 232



Mémoire du Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la
foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes
(« Syndicat des Métallos » ou « Métallos »)

30 octobre 2018

Ken Neumann
Directeur national pour le Canada
Syndicat des Métallos
234, avenue Eglinton Est, bureau 800
Toronto (Ontario) M4P 1K7
Téléphone : 416 487-1571
Télécopieur : 416 482-5548

1. Aperçu

Le Syndicat des Métallos compte 225 000 membres actifs au Canada. Nous sommes le principal syndicat dans les secteurs de l'acier et de l'aluminium, où nous représentons des dizaines de milliers de travailleuses et travailleurs partout au pays.

Les industries canadiennes de l'acier et de l'aluminium expédient environ 16 milliards de dollars de produits aux États-Unis chaque année; 90 % des exportations d'acier sont destinées aux États-Unis et les deux tiers des revenus totaux de l'aluminium proviennent d'exportations vers les États-Unis. Au Canada, l'industrie de l'acier emploie directement au moins 22 000 personnes et 120 000 indirectement. L'industrie de l'aluminium emploie directement 15 300 travailleurs et 41 000 indirectement. Les salaires annuels moyens dans l'acier et l'aluminium sont élevés (80 000 \$ et 90 000 \$ par année, respectivement)¹. Il s'agit de bons emplois qui permettent aux collectivités de subvenir à leurs besoins.

Nous représentons également des travailleuses et travailleurs du secteur de la fabrication au pays œuvrant dans des lieux de travail dont les effectifs varient de quelques membres à des milliers de membres.

Le Syndicat des Métallos s'est opposé de manière catégorique et constante à la décision absurde des États-Unis de qualifier le Canada de menace à la sécurité nationale et d'imposer des tarifs de 25 % sur l'acier et de 10 % sur l'aluminium aux termes de la Section 232.

Le 31 mai, notre Bureau exécutif international a dénoncé les tarifs imposés au Canada et nous en avons immédiatement demandé la révocation. Le Syndicat des Métallos a pris la position qu'à défaut de l'annulation immédiate des tarifs, le Canada doit imposer des tarifs réciproques aux États-Unis. Nous avons appuyé la décision du gouvernement fédéral d'appliquer des contre-tarifs.

Le 26 juin 2018, lors des audiences du Comité permanent du commerce international (CIIT), le Syndicat des Métallos a insisté sur une intervention de grande ampleur en réaction aux tarifs, notamment un ensemble de soutiens pour les travailleurs et l'industrie, et des mesures de sauvegarde visant à protéger le marché canadien de l'acier. Dans ce cas également, nous avons largement appuyé les soutiens annoncés par le gouvernement fédéral plusieurs jours après notre témoignage. En outre, nous avons réclamé des améliorations aux soutiens dans un mémoire présenté le 31 juillet 2018.

Nous nous opposons toujours fermement aux tarifs en application de la Section 232 et résumons notre position comme suit :

- a) Les tarifs en vertu de la Section 232 doivent être éliminés et le Canada doit faire tout en son pouvoir pour atteindre cet objectif.
- b) Les négociations de l'AEUMC ont échoué puisque les tarifs demeurent en vigueur : le Canada doit recourir aux autres moyens de pression à sa

¹ IbisWorldInc, 2018

- disposition afin de veiller à l'annulation des tarifs avant la signature de l'accord.
- c) Les quotas NE SONT PAS une solution à la situation.
 - d) Le Canada ne doit pas convenir d'une résolution qui justifierait de qualifier le Canada de menace à la sécurité et qui ouvrirait la voie à d'autres tarifs aux termes de la Section 232.
 - e) À défaut de résoudre la situation rapidement, nous devons garantir l'adéquation de l'ensemble de soutiens aux travailleurs et à l'industrie.
 - f) Nous devons assurer la viabilité à long terme des industries de l'acier et de l'aluminium au Canada par la politique publique et des recours commerciaux additionnels.

2. Répercussions sur les membres du Syndicat des Métallos :

Les membres du Syndicat des Métallos partout au pays ont subi les répercussions des tarifs de la Section 232. Les travailleuses et travailleurs chez Tenaris ont fait l'objet de mises à pied presque au même moment où les tarifs sont entrés en vigueur. Un grand nombre de nos membres travaillent dans des usines qui exportent la plupart de leurs produits aux États-Unis – les exportations vers les États-Unis avaient diminué de 29 % en juillet comparativement au mois de mai, avant l'imposition des tarifs au Canada, alors que les exportations d'aluminium avaient chuté de 25 % pendant la même période². En particulier, les exportations de produits d'acier semi-finis (-85 %), d'acier inoxydable (-46 %) et d'acier long (-41 %) avaient considérablement diminué. En moyenne, les exportations aux États-Unis de juin à août ont connu une baisse de 11 % par rapport à la même période en 2017³. Les exportations d'aluminium provenant du Québec ont enregistré un déclin tout particulièrement sévère, chutant de 51 % en juillet en comparaison avec mai⁴.

Nombre de producteurs ont réussi à gérer temporairement la situation; cependant, l'industrie et nos membres se heurtent à une incertitude constante. Dans des lieux de travail partout au pays, nos membres ont été informés qu'il s'agissait d'une question de temps avant que les tarifs n'aboutissent à des mises à pied.

L'industrie canadienne de l'acier est aussi aux prises avec une importante capacité inutilisée et, face à l'incertitude qu'engendrent les tarifs, il est presque improbable que les producteurs d'acier au pays décident d'agrandir leurs installations actuelles. Par exemple, les Métallos à l'usine Hilton Works de Stelco à Hamilton (Ontario) attendent toujours l'annonce voulant que de l'acier y soit de nouveau fabriqué. Cependant, jusqu'à ce que les questions commerciales soient résolues, nous ne nous attendons aucunement à ce que Stelco remette le four en service à l'usine et rappelle les centaines et centaines de travailleurs en mise à pied.

² Innovation, Sciences et Développement économique Canada

³ Innovation, Sciences et Développement économique Canada

⁴ Innovation, Sciences et Développement économique Canada

Les secteurs de l'acier et de l'aluminium ont subi d'énormes torts pendant des décennies à cause d'accords commerciaux internationaux, de la concurrence déloyale fondée sur l'affaiblissement des droits environnementaux et des droits de la personne, et de l'automatisation – une guerre économique avec notre partenaire commercial le plus important est également un autre coup porté à nos membres.

Voilà pourquoi le Syndicat des Métallos continue d'insister sur la révocation immédiate et intégrale de ces tarifs, et de demander au gouvernement de faire tout en son pouvoir pour réaliser cet objectif. Entretemps, nous appuyons les démarches visant à réduire autant que possible les répercussions sur la main-d'œuvre, notamment les améliorations aux soutiens destinés aux travailleurs et à l'industrie annoncés initialement en juin.

3. Effets d'entraînement :

Les mesures prises par le gouvernement fédéral et d'autres organismes constituent une réaction aux effets qu'entraîne cette absurde action de la part des États-Unis.

Les répercussions des tarifs ne touchent pas uniquement ceux qui exportent directement aux États-Unis, puisque ces derniers ont appliqué les mêmes tarifs à des produits d'autres pays. C'est pourquoi les importations de certains produits d'acier au Canada ont bondi. De plus, le prix de l'acier a augmenté d'environ 40 % depuis mars⁵, ce qui procure une certaine protection aux producteurs, mais qui engendre des effets négatifs pour les fabricants. Par ailleurs, le prix de l'aluminium a légèrement diminué depuis l'imposition des tarifs⁶, ce qui constitue une autre menace pour la main-d'œuvre de l'industrie.

- a) **Fabrication :** Nos membres qui travaillent directement dans l'acier et l'aluminium ne sont pas les seuls à subir les effets négatifs des tarifs, ceux dans la fabrication les ressentent également. En particulier, les petits fabricants, comme Welded Tube of Canada, où nous représentons plus de 200 membres, ont dû procéder à des mises à pied. Les petits fabricants ont eu du mal à absorber les hausses de prix et *certaines* des contre-tarifs sur divers produits difficiles à obtenir au pays.

Afin de protéger la main-d'œuvre de la fabrication, en particulier dans les petites et moyennes entreprises, le Syndicat des Métallos affirme que l'ensemble de soutiens pour les travailleurs et l'industrie doit viser les industries à l'échelle de la chaîne d'approvisionnement

⁵ Le prix de l'acier a augmenté d'environ 40 % depuis mars, lors de l'application des tarifs initiaux; le prix de l'aluminium a **légèrement diminué** depuis l'imposition des tarifs de 10 % [Trading Economics, Steel 2016-2018, <https://tradingeconomics.com/commodity/steel>, consulté le 25 octobre 2018.

⁶ Trading Economics, Aluminum, 1998-2018. <https://tradingeconomics.com/commodity/aluminum>. Consulté le 25 octobre 2018. Le prix de l'aluminium a initialement bondi en avril, mais il se situe maintenant à un niveau inférieur à celui de janvier.

[comme nous l'avons fait valoir dans notre mémoire du 31 juillet]⁷. Toute intervention et analyse supplémentaire d'EDSC et de Service Canada doit veiller à ce que l'ensemble de soutiens soit accessible aux collectivités, travailleurs et segments de l'industrie qui en ont le plus besoin.

En outre, nous appuyons les décrets de remise sur certains produits difficiles à obtenir ou si les hausses de prix sont telles qu'elles constituent une menace à l'emploi.

b) Hausses soudaines des importations :

Depuis le printemps, le Syndicat des Métallos a pris part au Comité de surveillance du commerce de l'acier. Face à l'évidence des hausses soudaines d'importations présentées au comité, il a continuellement réclamé des recours commerciaux additionnels afin de contrer les hausses anormales d'importations de pays non membres de l'ALENA, lesquelles résultent des tarifs initiaux imposés par les États-Unis au reste du monde. Au départ, le Comité de surveillance du commerce de l'acier a repéré des hausses soudaines pour les barres d'armature, les tubulaires destinés au secteur de l'énergie et les tôles. Le Syndicat des Métallos a donc demandé l'imposition de sauvegardes légales sur certains produits dans le but de freiner l'excédent de produits d'acier particuliers susceptibles de porter atteinte aux bons emplois au Canada. Nous réitérons que les industries de l'acier et de l'aluminium offrent de bons emplois qui permettent aux collectivités de subvenir à leurs besoins – **les répercussions des pertes d'emplois dans ces secteurs vont bien au-delà des personnes qui les subissent immédiatement et directement.**

Le ministère des Finances a annoncé une enquête de sauvegarde portant sur les trois produits repérés par le Comité de surveillance du commerce et de l'acier (barres d'armature pour béton, produits tubulaires destinés au secteur de l'énergie et tôles lourdes) ainsi que sur quatre produits additionnels, notamment le fil machine, l'acier laminé à chaud, l'acier prépeint et le fil en acier inoxydable⁸. Le 29 août 2018, le Syndicat des Métallos a présenté un mémoire détaillé décrivant les répercussions éventuelles des hausses des importations sur nos membres dans ces sous-secteurs de l'acier⁹.

⁷ Le Syndicat des Métallos a également soutenu la nécessité d'apporter d'autres modifications à l'A.-E. et aux suppléments de revenu, d'assurer la liquidité des soutiens financiers et de veiller à ce que l'aide en capital ne mène pas à l'automatisation.

⁸ <http://www.citt.gc.ca/fr/node/8405>.

⁹ Dans l'ensemble, les importations de pays non membres de l'ALENA ont augmenté de 33 % entre janvier et juillet 2018, comparativement à la même période en 2017, et de 50 % en comparaison avec 2016. Les importations de produits longs ont connu une hausse de 19 % par rapport à l'année précédente, notamment des hausses sensiblement importantes en provenance de la Turquie. De même, les tuyaux et les tubes importés de pays non membres de l'ALENA ont augmenté de 54 % de janvier à juillet 2018, comparativement à l'année précédente. Les importations de ces produits provenant de

Hausses des importations de pays non membres de l'ALENA sur les industries que représente le Syndicat des Métallos				
	Hausse des importations (janv. - août, hausse sur 12 mois) ¹⁰	Membres du Syndicat des Métallos	Provinces	Salaires horaires élevés (2017)
Barres d'armature pour béton	53 %	1 100	C.-B., Alberta, Ontario, Québec	43,13 \$
Tuyaux et tubes	31 %	2 000	Alberta, Saskatchewan, Ontario	32,37 \$
Fil machine	37 %	700	Ontario, Québec	31,95 \$
Tôles d'acier	12 %	4 450	Ontario, Québec	35,58 \$
Acier laminé à chaud	17 %	4 150	Saskatchewan, Québec	32,35 \$

Essentiellement, le Syndicat des Métallos appuie la récente décision d'imposer des mesures de sauvegarde provisoires sur certains produits d'acier. Nous appuyons également les décrets de remise que le gouvernement a indiqués afin de protéger les emplois dans les petites et moyennes entreprises de fabrication qui sont incapables d'absorber les hausses de prix ou les surtaxes sur les produits importés.

4. AEUMC – Échec des tarifs

Malgré l'appui général accordé à certaines mesures adoptées en réaction aux tarifs prévus en application de la Section 232, les Métallos soulignent qu'ils continuent de réclamer la révocation intégrale et immédiate des tarifs, comme ils l'ont fait depuis qu'ils ont été annoncés. Selon nous, le fait que les tarifs demeurent en place après la conclusion des négociations de l'AEUMC constitue un échec lamentable.

Le Canada ne doit pas s'engager à signer l'AEUMC tant qu'il n'aura pas obtenu de garantie que les tarifs sur l'acier et l'aluminium seront révoqués.

l'Inde ont bondi. Celles des produits semi-finis ont atteint 124 %, et l'acier inoxydable a grimpé de 43 %.

¹⁰ Innovation, Sciences et Développement économique Canada

Le Syndicat des Métallos souligne aussi le dangereux précédent que crée le fait de mentionner les tarifs de la Section 232 dans plusieurs lettres complémentaires de l'AEUMC. Nous croyons qu'une telle mention justifie ce qui a été et ce qui devrait être une clause obscure dans la loi commerciale américaine ayant trait aux *véritables* menaces à la sécurité nationale. L'utilisation des tarifs – et l'identification du Canada comme menace réelle à la sécurité nationale – est maintenant bien ancrée dans l'accord commercial, ce qui pourrait entraîner des répercussions négatives pendant des décennies, obligeant le Canada à constamment livrer bataille aux États-Unis au sujet des tarifs.

5. Quotas – Pas la solution

Le Syndicat des Métallos réitère sa position voulant que les tarifs de la Section 232 doivent être annulés, un point c'est tout : les quotas ne sont pas la solution.

Nous représentons des travailleuses et travailleurs des secteurs de l'acier et de l'aluminium partout au pays, et il est évident pour nous qu'un quota unique ne fonctionnera carrément pas. Les industries sont nettement trop diversifiées, si l'on tient compte des produits qu'elles fabriquent et utilisent dans la chaîne de fabrication, et des fluctuations de la demande.

- i. **Premièrement, il est simplement trop compliqué de concevoir des quotas qui s'appliqueraient comme il se doit à l'ensemble des industries de l'acier et de l'aluminium.** Certains producteurs, particulièrement ceux qui exportent la plupart de leurs produits aux États-Unis, *pourraient* en bénéficier, ou du moins obtenir un allègement; cependant, d'autres seraient pénalisés. Nous ne voulons pas mettre en œuvre un système qui aide seulement une partie de l'industrie, tout en portant atteinte à d'autres. L'élimination des tarifs aiderait les deux industries sur toute la ligne.
- ii. **Deuxièmement, des quotas limiteraient la croissance dans l'industrie.** Comme l'a soutenu Stelco à Hamilton, les augmentations de capacité deviendraient difficiles ou trop incertaines en raison d'un système de quotas. Nous devons promouvoir la croissance de nos industries de l'acier et de l'aluminium, plutôt que d'accepter des restrictions préétablies. **Essentiellement, les quotas sont des restrictions volontaires à l'exportation qui entravent la croissance future dans l'acier et l'aluminium.**
- iii. **Troisièmement, la proposition d'établir des quotas en fonction des moyennes historiques permettrait de perpétuer les niveaux canadiens d'exportation ayant subi les effets négatifs de la surcapacité mondiale causée par certains mauvais acteurs internationaux.** En particulier, la Chine a augmenté sa part de la production d'acier et d'aluminium depuis 25 ans, saturant le marché mondial d'acier à moindre prix par la manipulation

de sa devise, une main-d'œuvre bon marché et la destruction environnementale¹¹. **Nous devons préconiser une plus grande utilisation nationale et internationale de l'acier et de l'aluminium fabriqués selon des normes du travail et environnementales élevées.**

- iv. **Quatrièmement, d'autres pays qui ont accepté un système de quotas en échange d'une « exemption » des tarifs de la Section 232 ont déjà éprouvé des difficultés.** La Corée du Sud et le Brésil ont accepté de restreindre volontairement le niveau de leurs exportations à 70 % de la moyenne sur trois ans du volume annuel moyen des importations de certains produits de 2015 à 2017.

Les quotas ont été appliqués rétroactivement de sorte que certains niveaux avaient déjà été atteints au moment de leur entrée en vigueur. Certains fabricants américains se sont plaints que l'offre de maints articles essentiels a été limitée étant donné qu'il existe un plafond absolu sur certains produits. D'une certaine manière, un quota pourrait comporter une incidence encore pire que des tarifs si les produits sont soumis à des plafonds stricts.

Dans l'ensemble, il est évident que les quotas ne constituent pas une solution.

6. Solutions à long terme :

Le Syndicat des Métallos profite de l'occasion pour faire valoir que nous avons besoin de mesures, non seulement concernant les menaces immédiates à l'industrie, mais que nous devons aussi avoir recours à la politique publique afin d'appuyer la viabilité à long terme des industries de l'acier et de l'aluminium au Canada. Il nous faut exercer un contrôle rigoureux sur les politiques nationales, notamment les politiques d'approvisionnement, qui nous permettent d'utiliser l'acier et l'aluminium canadiens dans les projets d'infrastructure au pays.

En outre, nous devons prévoir des mécanismes afin de nous assurer que le prix de l'acier et de l'aluminium importés reflète fidèlement les conditions dans lesquelles ils ont été fabriqués.

Les recours commerciaux, par exemple les sauvegardes, constituent des mesures provisoires importantes, mais nous devons veiller à ne pas simplement retourner à

¹¹ La production d'acier de la Chine est 12 fois plus élevée qu'elle ne l'était au milieu des années 1990, soit quelque 820 millions de tonnes métriques (MTM) d'acier en 2014, comparativement à 128 MTM en 2000.

En 2000, le Canada a produit 17 MTM d'acier, alors que la Chine en produisait 127 MTM. En 2017, le Canada a produit 14 MTM, et la Chine, 822 MTM. [Statistique Canada, L'aluminium et l'acier. Tableau 71-607-X].

La Chine compte pour 50 % de la production d'aluminium, alors que le Canada en produit environ 5 %. **En 2000, la production de la Chine et du Canada était semblable (2 800 MTM et 2 530 MTM respectivement. En 2017, le Canada a produit 3 210 MTM, et la Chine, 32 600 MTM.** [Statistique Canada, L'aluminium et l'acier. Tableau 71-607-X]

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-607-x/71-607-x2018006-fra.htm>.

un système qui permet la surproduction mondiale et l'utilisation de l'acier et de l'aluminium bon marché produits grâce à l'exploitation de la main-d'œuvre, des droits de la personne et de l'environnement. Des mesures comme des droits compensateurs peuvent s'avérer nécessaires.

Des recours commerciaux additionnels axés sur le dumping et le contournement incluent la capacité des syndicats d'**engager des recours commerciaux**; une telle mesure veillerait à ce que la voix des travailleuses et travailleurs en matière de commerce soit plus puissante et plus égale.

7. Conclusion :

Les tarifs entraînent des répercussions négatives évidentes sur la main-d'œuvre de l'acier et de l'aluminium et l'ensemble de la chaîne de fabrication. Les tarifs aux termes de la Section 232 ont occasionné des effets d'entraînement sur le commerce de produits de partout dans le monde – lesquels, combinés aux conséquences directes qu'ils ont eues, solidifient la position adoptée par le Syndicat des Métallos depuis longtemps : le gouvernement canadien doit faire tout en son pouvoir pour éliminer les tarifs au titre de la Section 232. C'est ce que nous avons préconisé à chaque étape tout en faisant le maximum pour atténuer les pires conséquences de cette décision irrationnelle des États-Unis.

En ayant recours à des contre-tarifs, des soutiens à l'industrie et à la main-d'œuvre, et à des mesures de sauvegarde, nous avons réussi à atténuer certaines des pires conséquences pour la population ouvrière canadienne; toutefois, nous ne pouvons laisser la présente situation devenir le statu quo, parce que serait précisément comme si nous acceptions les quotas.

Le gouvernement canadien a déjà manqué une occasion d'annuler les tarifs en omettant de le faire pendant les négociations de l'AEUMC. Nous ne pouvons nous permettre de trahir nos travailleuses et travailleurs de l'acier une autre fois.

Respectueusement soumis,



Ken Neumann

Syndicat des Métallos, directeur national pour le Canada

30 octobre 2018

Date